

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD****COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI****SEANCE DU DIX NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ****DELIBERATION N°DCC2025-062****Nombre de membres :**Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **14**Absents : **9**Pouvoir : **1**Pour : **15**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **13 Juin 2025**Date d'affichage : **20 Juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix neuf juin, à dix-huit heures quinze, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Pierre François BELLINI, François CHIARASINI, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI, Pierre POLI

Absents représentés : Roselyne FOLACCI (par M. GUGLIELMI).

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LANCER UN MARCHE DE SERVICE RELATIF A LA LOCATION DE COPIEURS MULTIFONCTIONS ET PRESTATIONS ANNEXES POUR LES DIFFERENTS SITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, POUR UNE DUREE DE TROIS ANS.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de disposer d'un parc de copieurs multifonctions performant et homogène sur l'ensemble des sites de la Communauté de communes, afin de répondre aux besoins des services ;

Considérant que le recours à un marché de location avec prestations annexes (maintenance, fourniture des consommables, interventions techniques, etc.) permet de garantir la continuité du service, la maîtrise des coûts et l'actualisation des équipements ;

Considérant qu'il convient de procéder au lancement d'une consultation publique selon les règles en vigueur, pour un marché d'une durée de trois (3) ans ;

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

Article 1 – Autorise le Président de la Communauté de communes à lancer un marché public de services relatif à la location de copieurs multifonctions et prestations annexes (maintenance, assistance technique, fournitures de consommables, etc.) pour les différents sites de la Communauté de communes, pour une durée de trois ans.

Article 2 – Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la procédure de mise en concurrence, à procéder à la consultation, à attribuer le marché, à signer le marché et tous actes afférents à son exécution.

Article 3 – Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annuels de fonctionnement de la Communauté de communes sur la durée du marché.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publication : 20/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr